

REGLEMENT JEU-CONCOURS

Renault Sport – R.S. Performance Giveaway

Jeu gratuit et sans obligation d'achat

Article 1 : Société Organisatrice

La société RENAULT SAS, société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social situé 13/15 quai le Gallo - 92100 Boulogne Billancourt, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 780.129.987.03591, (ci-après désignée la « **Société Organisatrice** ») organise du mardi 15 mars 2021 12h au mardi 22 mars 2021 18h (UTC+1) un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé « R.S. Performance Giveaway », accessible à partir du compte Facebook, Twitter et Instagram de Renault Sport Global et Renault Sport France :

- <https://www.facebook.com/pg/RenaultSportFR/>
- <https://www.facebook.com/pg/renaultsport/>
- <https://twitter.com/RenaultSportFR>
- <https://twitter.com/RenaultSport>
- <https://www.instagram.com/renaultsport/>

Article 2 : Définitions

Les termes commençant par une majuscule auront la signification qui leur est attribuée ci-dessous ou dans le Règlement (tel que défini ci-dessous) :

- « **Jeu** » : le Jeu, objet du Règlement, qui est gratuit sans obligation d'achat et accessible à la Page. Pour éviter tout doute, il est précisé que ce Jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook, Twitter, Instagram.
- « **Dotation** » : la Dotation définie à l'article 5 du Règlement proposée aux Participants.
- « **Participant** » : personne physique qui participe au Jeu et à qui la Dotation détaillée à l'Article 5 du Règlement est proposée.
- « **Page** » : les pages Facebook, Twitter et la page Instagram de la Société Organisatrice accessible aux adresses URL :
 - <https://www.facebook.com/pg/RenaultSportFR/>
 - <https://www.facebook.com/pg/renaultsport/>
 - <https://twitter.com/RenaultSportFR>
 - <https://twitter.com/RenaultSport>
 - <https://www.instagram.com/renaultsport/>
- « **Règlement** » : les règles applicables au Jeu et décrites dans le présent document.

Article 3 : Conditions générales de participation au Jeu

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du Règlement en toutes ses stipulations ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

La participation au Jeu est réservée à toutes personnes physiques majeures (plus de 18 ans) au mardi 15 mars 2021. Et résidant dans un des pays/territoires suivants :

Abu Dhabi, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Pays baltes, Belgique, Brésil, Bulgarie, CEI, Chili, Chine, Colombie, Croatie, République tchèque, Danemark, Dubaï, Égypte, Finlande, France, Polynésie française, Allemagne, Grèce, Hongrie, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Monténégro,

REGLEMENT JEU-CONCOURS

Renault Sport – R.S. Performance Giveaway

Jeu gratuit et sans obligation d'achat

Maroc, Pays-Bas, Nouvelle-Calédonie, Norvège, Oman, Paraguay, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Russie, Arabie-Saoudite, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Afrique du Sud, Corée du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni, Uruguay, Venezuela.

Ne peuvent pas participer au Jeu les personnes ne remplissant pas les conditions ci-dessus mentionnées. Ne peuvent pas non plus participer au Jeu les personnes ayant collaboré à l'élaboration du Jeu ou du Règlement, les personnes employées par la Société Organisatrice, les membres de leurs familles (par famille, il faut entendre, au sens du Règlement, les personnes domiciliées à la même adresse, ainsi que leurs ascendants et descendants directs et/ou collatéraux).

Pour participer au Jeu, le Participant devra :

1. Se rendre sur la Page et se connecter à l'aide d'un compte Facebook, Instagram, Twitter préexistant ;
2. S'abonner à la Page ;
3. Réagir au post du concours, publiés sur les Pages

Twitter: Follow la page Renault Sport, RT et Like le tweet et répondre à la question posée

Facebook: Follow le compte Renault Sport, Tag 3 amis et répondre avec une photo

Instagram: Follow le compte Renault Sport, Like le post, Tag 3 amis et répondre à la question posée

Le Participant est informé et accepte que (i) les informations saisies dans la Page (i.e. nom, prénom) fassent preuve de son identité et (ii) l'engagent dès leur soumission.

Le Participant s'engage à transmettre à la Société Organisatrice des informations et coordonnées exactes.

Toute information inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation au Jeu.

Article 4 : Présentation du Jeu gratuit sans obligation d'achat

La mécanique de jeu prendra place du mardi 15 mars 2021 12h au mardi 22 mars 2021 18h. Cette période sera divisée en 3 phases : (i) Participation, (ii) Tirage au sort des gagnants, (iii) Communication des Gagnants via message privé.

Vague 1 :

Période	Date
Participation	Du mardi 15 mars 2021 12h au mardi 22 mars 2021 18h
Tirage au sort des Gagnants	23 mars 2021
Communication des Gagnants via Message Privé	24 mars 2021

Règles du Jeu :

Le Jeu consiste pour le Participant à réagir au post publié sur les Pages le mardi 15 mars 2021 12h.

REGLEMENT JEU-CONCOURS

Renault Sport – R.S. Performance Giveaway

Jeu gratuit et sans obligation d'achat

Trois (3) Participants seront tirés au sort parmi les participants ayant commenté le post concerné dans les conditions susmentionnées et nous leur répondrons par commentaire avec un drapeau.

D'une manière générale, les Participants tirés au sort ne seront considérés comme Gagnants qu'après vérification de leurs coordonnées personnelles dans les conditions de l'article 6 du présent règlement.

Si la participation du Participant tiré au sort s'avère non conforme au Règlement (informations nominatives inexactes par exemple), la Dotation sera attribuée au hasard à un autre Participant ayant répondu correctement au challenge (ci-après le « **Gagnant-suppléant** »).

Dans le cas où la participation du premier Gagnant-suppléant est à son tour non-conforme au Règlement, la Dotation ne sera pas attribuée et restera la propriété de la Société Organisatrice.

Article 5 : Dotations

Une (1) Dotation (bon d'achat) sera attribuée à chaque Gagnant à dépenser sur le site R.S. Performance :

- 1 bon d'achat de 300 € à dépenser sur le site R.S. Performance
- 1 bon d'achat de 200 € à dépenser sur le site R.S. Performance
- 1 bon d'achat de 100 € à dépenser sur le site R.S. Performance

Article 6 : Obtention des Dotations

Le Gagnant sera contacté individuellement par message privé sur la Page par la Société Organisatrice qui lui notifiera qu'il a remporté le Jeu, et lui indiquera les modalités d'obtention de sa Dotation.

Le Gagnant sera alors invité, dans un délai de 72 (soixante-douze) heures à compter de la réception dudit message, à en accuser réception et à fournir ses coordonnées personnelles auprès de la Société Organisatrice par retour de message.

En cas d'absence de réponse du Gagnant dans le délai de 72 (soixante-douze) heures, la Société Organisatrice attribuera la Dotation au Gagnant-suppléant selon les mêmes conditions de notification et de réponse que celles décrites au paragraphe ci-dessus.

En cas d'absence de réponse du Gagnant-suppléant dans le délai imparti, la Dotation ne sera pas attribuée et restera la propriété de la Société Organisatrice.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du Participant, la Société Organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir une quelconque Dotation au Gagnant si celui-ci a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du Jeu ou s'il ne s'est pas conformé au Règlement.

La Dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement.

Toute modification de la Dotation fera l'objet, dans la mesure du possible, d'une notification au Participant.

REGLEMENT JEU-CONCOURS

Renault Sport – R.S. Performance Giveaway

Jeu gratuit et sans obligation d'achat

Dans les cas où la Dotation mise en jeu ne serait plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière s'engage à offrir un prix de valeur équivalente.

Article 7 : Publicité et promotion du Gagnant

Du seul fait de l'acceptation de la Dotation, le Gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser, à titre gratuit, son image et ses données nominatives (nom, prénom) sur l'ensemble de ses supports de communication publique et dans toute manifestation publique et/ou promotionnelle liée au Jeu, pour le monde entier, pour une durée maximale d'un (1) an et ce, sans que cette utilisation puisse ouvrir au Gagnant d'autres droits ou contreparties que la Dotation. L'acceptation de la Dotation par le Gagnant, n'emporte pour la Société Organisatrice aucune obligation de publication du nom du Gagnant.

Article 8 : Droits d'accès et de rectification

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Liberté » relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne remplissant une Inscription présente sur la Page bénéficie auprès de la Société Organisatrice d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données la concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande par message privé à Renault sur la page.

Toute personne qui exercera le droit de suppression des données la concernant avant la fin du Jeu sera réputée avoir renoncé à sa participation au Jeu.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du Jeu sont destinées exclusivement à la Société Organisatrice ; elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Article 9 : Responsabilité

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance de la Dotation effectivement et valablement gagnée.

La Société Organisatrice ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de la Dotation d'un Participant. Compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu ou de l'Inscription. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue, etc.) occasionnée sur le système du Participant.

REGLEMENT JEU-CONCOURS

Renault Sport – R.S. Performance Giveaway

Jeu gratuit et sans obligation d'achat

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement lié à une erreur humaine ou à un problème d'origine électrique.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

La Société Organisatrice fera son possible pour permettre un accès au Jeu à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès à la Page et au Jeu. La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de ces interruptions et de leurs conséquences pour les Participants, leur Inscription au Jeu, ou leur matériel informatique.

Article 10 : Respect des règles

Participer au Jeu « R.S. Performance Giveaway » implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et du Règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le Règlement. La Société Organisatrice se réserve également le droit d'engager toutes mesures et/ou actions, à l'encontre de quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des Gagnants.

Article 11 : Modification du Règlement

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le Règlement et notamment les règles du Jeu et les Dotations attribuées, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de la Société Organisatrice. Chaque modification fera l'objet d'un avenant au Règlement et sera déposée auprès de l'huissier de justice comme le Règlement.

Article 12 : Dépôt du Règlement

Ce Règlement peut être consulté à tout moment sur la Page, pendant toute la durée du Jeu.

Une copie du Règlement peut être adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par le droit français.

REGLEMENT JEU-CONCOURS

Renault Sport – R.S. Performance Giveaway

Jeu gratuit et sans obligation d'achat

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai d'1(un) mois maximum après la clôture du Jeu, par lettre simple. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être pris en compte. Les décisions de l'Organisateur seront insusceptibles de recours : la Société Organisatrice sera seule souveraine pour trancher toute question d'application du Règlement ou en cas de lacune de celui-ci.